

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 3

Artikel: Réfugiés suisses de 1799 à Lausanne et dans d'autres localités vaudoises : [suite]
Autor: Moegon, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211047>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Adam Marchat pour même fait est comparu, lequel confesse y avoir été et sa femme aussi, et lui ayant été remontré s'ils n'avaient pas tous deux pris de l'eau bénite en la dite église, l'a nié, et pour ce renvoyé à preuves.

La femme de Thonios Bosset des Nagellins est comparue pour avoir été à la dite messe et s'y être agenouillée et même sollicité d'autres à en faire de même. Elle a nié de s'y être agenouillée. Après, lui ayant été proposé si elle n'avait pas dit à la cure, étant citée pour ce fait: « Dieu merci, j'aime mieux avoir fait cela que d'avoir plus mal fait ». Sur ce, ayant examiné la femme de l'officier Murisier, a déclaré (celle-ci) avoir vu la dite comparante agenouillée et qu'elle prit la dite déposante par sa robe pour lui en faire à faire de même... Dont pour toutes ces choses le Vénérable Consistoire a trouvé à propos d'en informer sa Seigneurie Gouvernante afin de lui faire à subir le châtement mérité...

Veut-on des scènes de genre à l'église? En voici deux entre plusieurs:

Du 8 décembre 1662. — Collet Genet est comparu pour s'être endormi en l'église durant la prédication, au grand scandale du peuple, étant saoul de vin... A été grièvement censuré. Que s'il retourne en faute, il sera châtié selon ses démerites.

Du 10 juin 1681. — Sur la plainte faite par Sara Nicollier d'Ormond, servante de Pierre Cottier, contre la femme de J.-Fr. Morellion, de l'avoir piquée avec des épingle et battue, dimanche passé au temple, pendant qu'on faisait la prière, pour s'être assise dans un banc que la dite Morellion prétend être sien, ayant les deux parties comparu, et où les témoins qui ont vu les actions d'icelles, par la déposition desquelles la dite Morellion se trouve entièrement au tort, c'est pourquoi pour enlever tel scandale, outre la censure qui lui a été faite, a été condamnée à la prison et à restituer les dépeus à sa partie.

Citons encore quelques menues causes: admonestations à Madelaine Rosset pour avoir porté des pointes (dentelles) et s'être parée « en piaffe »; — à Hyppolite Bosset pour être allé avec une fille cueillir des raisins par les vignes pendant le prêche; — à Fr. Lardon et à sa femme pour avoir été trouvés oiseux sur la rue durant la prédication de jeudi; — à maître Steph. Oester, charpentier, pour jeux de pallet faits le jour du dimanche; — sont condamnés à l'amende: Jean Clément du Cropt, Joseph Feller et Pierre Ravi du Chastel, pour entretenir une servante de « contraire religion, » en la montagne de Javarnaz, pour gouverner le bétail, prétendant n'avoir pu trouver des garçons. — Wœlle Reller, chez qui ont été vus deux petits rouleaux de tabac, pesant l'un 5 1/2 onces, l'autre 7 1/2 onces, payera une amende de 10 florins par once...

Il y aurait à citer bien d'autres traits, sans compter quantité de scènes et de propos qui eussent enchanté maître Rabelais; mais nous laissons au lecteur le plaisir de les trouver lui-même. V. F.

S'il vous plaît !... — Un brave homme se promenait dans les rues, traînant en laisse un chien.

— Mes bonnes dames, mes bons messieurs, pour un pauvre aveugle! psalmodiait-il d'une voix plaintive, en tendant une sébile.

Le « pauvre aveugle », c'était le caniche.

Pour dame Anastasie. — Un citoyen, mobilisé envoie une carte postale à un ami. Après lui avoir donné des nouvelles de sa santé, il ajoute: « Je ne peux pas te dire où nous sommes parce qu'on nous a défendu de dire que nous cantonnons à ... » (ici le nom en toutes lettres).

Mais chut! Gare la censure!

A propos d'élection. — Parlant d'une élection et de l'élu, un journal disait: « On a nommé un homme *notoirement* inconnu. »

EN SOUVENIR DE HENRI RENOU

UN de nos collaborateurs, M. Henri Bory, a l'obligeance de nous communiquer les deux petites pièces en vers, que voici, absolument inédites. Leur auteur est Henri Renou, décédé au mois d'octobre dernier, à Nice, et qui, nous l'avons rappelé, fonda, en 1862, avec Louis Monnet, le *Conteur Vaudois*.

L'enfant piqué.

Voulais-tu cueillir ce dahlia?
Ou surprendre la confidence
De l'abeille à la fleur?... Je pense
Que la piqure vient de là.
Pauvre mignon... comme tu cries;
Montre-moi ce doigt douloureux.
Je vais l'écraser, si tu veux,
La travailleuse des prairies.

Grand ami, laisse-la partir,
Il suffira d'une caresse
Et de rosée une compresse
Pour me calmer et me guérir.

C'est fait. Maintenant tu reposes
Bien doucement sur mon genou
Quand ton bras autour de mon cou
Lui fait comme un collier de roses.

Figure aux changeantes lueurs
Ainsi qu'un chérubin de Sévres
Le sourire éclot sur tes lèvres
Quand tes yeux se mouillent de fleurs.

Peney-le Jorat, 6 mai 1896.

L'oiseau voyageur.

Qu'il est triste, le sort de l'oiseau voyageur,
Ce Juif errant des cieux, qui fatigue ses ailes
Sans trouver au retour, comme les hirondelles,
Le nid de l'an passé; le refrain du bonheur.
Chaque jour, chaque hiver, rend son vol moins

[rapide,

L'asile pour le soir toujours plus incertain;
Et c'est en frémissant qu'à l'horizon lointain
Il cherche qui l'attend, l'encourage et le guide.

Emporté dans l'espace... il s'arrête un instant,
Et son œil fatigué perçoit de douces choses:
Des enfants caressés, des papillons, des roses,
Vision entrevue et rêve chatoyant.

Eh bien! console-toi, pauvre oiseau solitaire;
Suis jusqu'au bout la route et, quoique triste et

[vieux,

Laisse jouir en paix les heureux de la terre
Et toi, regarde au cieux!

HENRI RENOU.

Bon appétit ! — Des écoliers voulant témoigner « délicatement » mais clairement à leur professeur qu'ils ne le tiennent point pour un savant, déposent, avant la leçon, sur son pupitre, un peu de foin, du son, etc.

A son arrivée, apercevant tout de suite la chose, le professeur, sans s'émouvoir:

« Lequel de vous, mes amis, a oublié son déjeuner sur son pupitre. »

Glanures.

Il n'y a malheureusement pas de remède de bonne femme contre les mauvaises.

Une des choses difficiles de la vie, c'est de consoler. (DUMAS fils).

On est souvent maintenu dans le bon chemin par une ornière. — ...

On ne fait pas de bonnes républiques avec de vieilles monarchies. NAPOLEON.

Il est des œuvres d'un écrivain comme du vin d'un même fût: le meilleur n'est ni le premier ni le dernier tiré. — ...

Réfugiés suisses de 1799 à Lausanne

et dans d'autres localités vaudoises.

II.

DANS les autres districts, mêmes offres, mêmes conditions. En général, on ne précise pas la durée de l'entretien.

A Eclagnens, Etienne Bezançon recevra un garçon « d'environ 8 ans », qu'il « rendra dans un an s'il ne lui annonce pas de bonnes dispositions ».

A Lutry, François Louis Lavanchy s'inscrit pour 2 garçons de 10 à 12 ans qu'il gardera pendant 6 mois: « désire qu'ils soient frères et s'ils lui conviennent, il se décidera plus outre en leur faveur ».

David Dantan de Chexbres désire une fille de 12 ans qui parle la langue allemande.

La commune de Paudex se charge d'un garçon ou d'une fille pendant 6 mois au moyen d'une souscription faite par des citoyens de cette commune et montant à 7 livres 3 par mois.

Jean Louis Genton de Corsier se chargea de l'entretien d'une fille de 15 à 16 ans, pendant 1 an moyennant qu'il soit exempté de l'impôt du 1^o/₁₀₀.

Jean David Fontaine, de Jongny gardera un garçon de 12 à 15 ans pendant 3 mois et « continuera à le garder s'il a de bons principes ».

Le président Hugonin de la Tour de Peilz a chargé « un de ses amis à Berne de remettre 100 livres à un sénateur des dites contrées. »

Vincent Dubochet des Planches veut bien se charger d'une fillette de 8 à 12 ans pendant un an « et la gardera plus longtemps si elle jouit d'une bonne santé ».

De Vevey: Jean Fr. Fréd. de Blonay et Jean Louis Couvreur veulent une fille de 8 à 10 ans du haut Vallais.

Benjamin Dapples, donne 32 livres, Fr. Fréderich Cerjat, 120 livres, Jean François Delmon, 90 livres, le pasteur Marandin, 40 livres, Pierre Louis Berdez, 16 livres, Moïse Fatio, 16 livres, etc.

L'instituteur Cazely d'Orbe instruira et gardera un garçon de 11 à 13 ans « comme ses élèves ».

Le pasteur Dumont de Vauillon recevrait une fillette de 5 à 6 ans, sans fixer le temps pendant laquelle il la gardera, « se réserve qu'elle soit protestante et de pouvoir l'échanger contre une autre si elle n'est pas susceptible d'éducatons ».

Une collecte faite à Orbe produit 313 livres.

L'ex-directeur Glayre, à Romaimôtier, dit qu'il pourra prendre chez lui un garçon et une fille de 10 ans en sus pendant 2 ans et qu'il prolongera le délai « s'ils répondent à ses soins ».

L'instituteur public Pernet, d'Oron la ville, s'offre pour enseigner « la lecture, l'écriture, etc. aux enfants qui pourront être reçus dans la commune ».

Une société de citoyennes de Nyon s'inscrivent pour 4 garçons ou 4 filles « elles garderont ces enfants jusqu'à ce qu'ils soient admis à la communion moyennant qu'il n'y ait entre eux point de crétins et qu'ils soient d'une bonne constitution ».

La citoyenne Ardin, S. Bory, les veuves Argand et Propre de Coppet élèveront des fillettes de 6 à 10 ans. La première demande que sa protégée soit de religion protestante.

Henri Monod, à Morges, président de la chambre administrative, recevra un garçon ou une fille: « ne fixe ni l'âge ni le temps qu'il le gardera ».

Le citoyen Jaquero de Villars sous Yens aura soin d'un garçon de 8 à 9 ans: « ne fixe pas le temps qu'il le gardera mais se réserve de demander l'exemption de l'impôt de 1^o/₁₀₀ ».

Pierre Abram Siméon Tapis, maître tanneur, de Combremont le Petit se chargera d'un garçon de 14 ans et en sus auquel « il apprendra sa profession et pourvoira à son éducation ».

A Moudon, le doyen Bridel versera 32 livres, le sous-préfet Duveluz, 24 livres, le régent Daniel Cornamusaz gardera un garçon: ne fixe ni le temps ni l'âge.

Ju Di Fattebert de villars Bramard, agent national 1 garçon de 5 ans en sus pendant 5 semaines.

La paroisse de Baulmes fait un don de 10 livres 12, la commune de Ste Croix, de 115 livres 16.

Jean Dulex, de Panex, un garçon de 8 à 10 ans, l'agent national Veillon, de Bex, une fille de 7 ans pendant 2 ans.

Le pasteur d'Ormont Dessous Hostache, un garçon de 6 ans, plus une souscription de 4 livres.

A Aubonne, le sous-préfet Vionnet, 1 garçon de 10 ans en sus, le président du tribunal Boinod, 1 garçon de 10 à 12 ans; à Yens, Pierre Louis Vallette, 1 garçon d'environ 7 ans; «gardera ce garçon jusqu'à ce qu'il puisse subvenir à son entretien, etc, etc».

Telles furent quelque-unes des offres. Nous n'en connaissons pas la répartition exacte. Les chiffres durent certainement subir des modifications, mais le fait demeure: les Vaudois nouvellement venus dans la famille helvétique, «une et indivisible» s'empêchèrent de remplir le devoir que leur imposaient de tristes circonstances.

L. MOGEON.

La livraison de janvier de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants:

Guerre et droit, par André Mercier, associé de l'Institut de droit international. — Senlis, par René Morax. — Carnet politique et mondain de Charles de Constant, par Ed. Chapuisat. — Soldats blessés, par Noëlle Roger. — Viollet-le-Duc, 1814-1879, par Raphaël Lugeon. — Notre point de vue suisse, par Carl Spitteler. — Chroniques parisiennes, par Henri Bachelin; italienne, par Francesco Chiesa; russe, par Ossip Loursi; suisse romande, par Maurice Millioud; scientifique; politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau de la *Bibliothèque universelle*:
Avenue de la Gare, 23, Lausanne.

ON MENISTRE EIMBÊTA

DEIN tot noutron canton, dè tot sti galé carrou dé païs iò on fà tint dè cugnù ai pere golliât, on veyai min dé parotze que l'aussè on menistre asse bon por lé pourrou quemin cliaque dè Velâ-Botzâ.

Simbliève on bocon bedan sti monsu, né veyai ren dè pille galé aò mondou que dè baillî tant qu'ia son derrai batze, son derrai bocon dè tommâ ai raôcan què passèran. L'arai, bin su, praò baillî son pantet, son tube, sè solâ; quand mimou l'avai z'u on galé heretâdzou: daò terrain aò sèlâ et dai beliet à l'ombon, que l'irè vèvou sein pîre on infant po lou teri avau, monsu lou menistre l'avai on mau de la mêtance à baillî lou tor, que fasai mimou dai dévalè, tint sè laissive dèpellhi per ti lé raôcans dè la parotze.

Su sa recoumandachon, lou charcutiè Dâvi à la Rosene aò Piongü l'avai baillî à dai pourrou on, èclafâie dè tzai à crédit. Quemin lou marchand dè saocesses aò fèdze né veyai veni pas pîre on pet dâo menistre, l'a invouilli son ovrai à la tiura chaitî d'attrapâ oquiè ein payémin. Ouand sti luron, on lou noumâve Rodo, l'est arrevâ aò pailou daò menistre, l'oufai que rëcordâve son pridzou por la deminde d'apri.

Quand mimou né vaillai pas on'a pétublia dè tzin, lou Rodo savâi pas quemin faillai einmodâ clia coumechon. Mâ sa croièrâ l'a reimpougnî tot d'on'a bêtaie quan l'a oïu lou menistre sè dèvezâ solet dinche: « Voyons ce que dit David dans ses psaumes », sè branqua dévant lou menistre por lai repondre:

— David l'a de que jamais tzai ne rébaillèrait dévant que la vilhîa sai paya!

DAVI DÂO FELIET.

Le dernier numéro de 1944 de la *Patrie suisse*, débute par de beaux portraits des nouveaux présidents des Chambres. Il renferme de nombreux clichés relatifs à la nouvelle Usine à gaz de Genève et un carnet illustré de mobilisation dû à M. Robert Vaucher.

DANGEREUX MÉTIER

DES fruitiers ont trouvé, dit-on, étendu au fond d'un précipice, le cadavre d'un ours.

La mort paraissait récente. Ils voulurent s'approprier la peau de l'animal. Mais, ô surprise: dans la peau de l'ours était le cadavre d'un homme.

Voici l'explication du phénomène. Un pauvre marchand de citrons, voyant que son commerce n'allait pas, eut l'idée de s'affubler d'une peau d'ours et de contrefaire cet animal.

Il s'était entendu préalablement avec les guides du voisinage: « J'apparaîtrai, leur avait-il dit, subitement à la vue des touristes; vous marcherez résolument à moi et après une courte résistance, je prendrai la fuite. Les voyageurs, d'abord effrayés, puis sauvés par votre intrépidité, vous donneront de bons pourboires, que nous partagerons. »

C'était tout simple.

Cette combinaison devint fatale à « l'ours » qui tomba dans un précipice et s'y tua.

Quelques semaines auparavant, il l'avait échappé belle. Un chasseur, qui le prenait pour un ours véritable, déjà le couchait en joue, lorsque le pseudo plantigrade lui cria: « Ne tirez pas! »

A l'école. — Elève Chantrans, quelle est la forme de la terre?

— Elle est ronde, m'sieu!

— Comment le savez-vous?

— Parce qu'il y a des billets de voyages circulaires.

Comme elles viennent.

Nous avons reçu la lettre suivante, dont nous remercions son auteur.

« Mon cher Conteur,

» Voici les petites boutades que je t'avais promises; tu en feras l'usage que tu voudras. Si tu ne les trouves pas des plus plaisantes, elles ont toutes, au moins, le mérite de l'authenticité.

» Il y a quelques dix ans, la Municipalité d'une petite commune de notre district, composée de cinq membres, se trouve réduite à quatre par suite du décès de l'un d'eux.

» Comme il n'y avait plus que quelques mois avant la réélection générale, M. le syndic écrivit au préfet, dans ce sens:

« Faut-il combler immédiatement cette vacance, ou bien si nous autorisez-vous à marcher à quatre, jusqu'à l'automne? »

» Le préfet répondit, que si cette dernière manière de faire leur convenait mieux, il n'y voyait pas d'inconvénient... »

« Par les soins de M. le ministre, il s'est fondé chez nous une section de « L'Espoir », société d'abstinence pour enfants.

» Les réunions avaient lieu le jeudi soir. Or, l'hiver dernier, la rougeole ayant éclaté à la cure, M^{me} la ministre jugea prudent d'ajourner momentanément ces réunions. Elle en avisa l'institutrice avec prière de faire part de la chose à l'instituteur.

» Le petit messager que l'institutrice chargea de la commission s'en acquitta en ces termes:

« M^{me} ... vous fait dire qu'il n'y a point d'espérance pour ce soir...! »

« Dans une composition sur le chat, un élève écrivait textuellement: « Quand le chat saute sur la souris, il la mord toujours sur le *quotson*, parce qu'elle pourrait se retourner et le *piquer*. »

« A l'examen de religion, L'élève récitant: « ... et Absalom, étant à cheval sur son mulet vint à passer sous un chêne ... ».

« Au même examen. L'élève, racontant l'histoire de David et du géant Goliath, avait omis de dire que le jeune berger avait choisi cinq cailloux bien *polis*, dans le torrent.

» En vain, le pasteur essayait-il de lui faire réparer ce petit oubli:

« Voyons, mon ami, dit-il enfin, à l'élève, quelle espèce de pierres trouve-t-on surtout dans un ruisseau?

— Des mouillées, M'sieu! »

» Ton vieil abonné,

E. DUPERRÉ, inst. »

Fauteuil pour fauteuil.

IL s'agit d'un académicien, d'un académicien de l'Académie française.

Un des sièges de son cabinet de travail s'étant détraqué, le valet de chambre avait passé chez le tapissier pour le prier de faire prendre et réparer ce meuble.

De grand matin, notre académicien entend heurter à sa porte. Seul au logis, et pas du tout fier, il va ouvrir lui-même et se trouve en face d'un monsieur bien mis, qu'il prend pour un des candidats aux sièges académiques, actuellement vacants.

Il le fait entrer au salon. Là, le nouveau venu ne s'expliquant pas très nettement, l'académicien lui demande ce qu'il y a pour son service. Et le visiteur de répondre aussitôt:

— Monsieur, je viens pour votre fauteuil.

L'immortel, vert de colère:

— Mais, Monsieur, que signifie cette plaisanterie?... Je ne suis pas mort.

Et il met l'intrus à la porte.

Au retour du valet de chambre, tout s'explique. Le quémendeur de fauteuil était le tapissier.

Vour l'aviez deviné?...
.....

Grand-Théâtre. — Spectacles de la semaine:

Dimanche 17 janvier, à 8 h. soir, *L'Eventail*, comédie en 4 actes, de de Flers et Caillavet, et *Disparu*, vaudeville en 3 actes, de Bisson.

Mardi 19, à 8 h. 1/2 soir, au profit des réfugiés polonais, *L'Occident*, pièce en 3 actes, de Kistemakers. Mercredi 20, à 8 h. 1/2 soir, *Werther*, opéra en 4 actes et 5 tableaux, d'après Goethe; musique de Massenet.

Jeudi 21, à 8 h. 1/2 soir, pour la première fois à Lausanne, *Ma tante d'Honfleur*, comédie en 3 actes, de Paul Gavault.

Kursaal. — Le Kursaal a donné hier soir, vendredi, la première d'un vaudeville des plus désopilants, *Monsieur Zéro*, encore inconnu à Lausanne. Le succès a été très grand. Ce qu'on a ri est inimaginable.

Monsieur Zéro sera encore joué ce soir, samedi, demain dimanche, en matinée et soirée, et lundi soir.

Amis-Gyms, Bourgeoise, Choralions, Sous-Offs, Artilleurs, faites encadrer vos diplômes chez l'ami OSCAR, aux Galeries du Commerce

Rédaction: Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & C^{ie}.